

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE 2026-2028

Secteur Industries agroalimentaires – MEUSE (55)

DRAAF Grand Est – Juillet 2026

Volet Industries agroalimentaires contribuant à la feuille de route territoriale prévue par la Convention-Cadre État-Région 2026-2031

A. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Diagnostic complet : se référer au support de l'Observatoire régional emploi formation (OREF) Grand Est et aux recommandations sectorielles IAA.

Synthèse des données clés

Indicateur	Meuse	Repère de comparaison
Recrutements prévus	Enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2026 : 220 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire », dont 31,8 % jugés difficiles et 18,2 % saisonniers.	Grand Est : 5 780 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire », dont 43,8 % jugés difficiles et 40,7 % saisonniers.
Point de vigilance territorial	Lecture à partager entre les projets de recrutement recensés par la BMO, les parcours IAA accessibles et les conditions d'accès aux situations professionnelles dans la Meuse et les territoires voisins.	Les recommandations sectorielles invitent à examiner le maillage existant avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Lecture BMO : les projets recensés traduisent des intentions de recrutement pour 2026 ; ils ne correspondent ni aux offres d'emploi diffusées ni à des embauches certaines. Les volumes départementaux publiés sont arrondis à la dizaine. Le périmètre sectoriel de la BMO est à distinguer du périmètre statistique des industries alimentaires de l'OREF.

Source : OREF Grand Est, support présenté le 11 juin 2026 ; France Travail, enquête BMO 2026, résultats par département et secteur d'activité.

Offre accessible et parcours : point de lecture

Les sources mobilisées apportent des repères sur des formations relevant du champ IAA, selon des voies et réseaux différents. Elles ne permettent pas de les additionner en une offre départementale exhaustive et homogène. Pour les établissements, cette lecture permet de préparer un échange territorial sur les formations, voies et territoires voisins à prendre en compte dans les parcours, ainsi que sur les conditions de stage, d'apprentissage, de mobilité et d'hébergement.

Source : OREF Grand Est et recommandations sectorielles IAA.

Analyse territoriale

L'enquête Besoins en main-d'œuvre 2026 recense 220 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire » dans la Meuse. Cet agrégat sectoriel ne permet pas d'identifier les métiers, employeurs, qualifications ou bassins de recrutement concernés. Pour les établissements, l'enjeu est de compléter cette lecture, avec les partenaires compétents, par une identification des employeurs, métiers, qualifications et bassins de recrutement susceptibles d'éclairer les parcours IAA accessibles, sans assimiler les projets BMO à des débouchés établis.

Les parts de projets jugés difficiles (31,8 %) et saisonniers (18,2 %) ne renseignent ni les causes des difficultés, ni les métiers concernés, ni les calendriers d'activité des employeurs. Elles invitent à examiner ces éléments avec les partenaires compétents, ainsi que les conditions d'accueil en entreprise et leur articulation avec les périodes de stage et d'apprentissage.

Enjeux prioritaires du territoire

1. Lecture des recrutements IAA, des métiers, des employeurs et des bassins de recrutement de la Meuse au regard des parcours accessibles.
 2. Formations, voies et territoires voisins à prendre en compte dans les parcours IAA, au regard des activités et qualifications à préciser avec les entreprises.
 3. Conditions d'accès aux stages, à l'apprentissage et aux parcours IAA dans la Meuse.
-

B. ADÉQUATION FORMATION/EMPLOI

L'adéquation formation/emploi est à apprécier à l'échelle des bassins de vie, d'emploi et de recrutement, et non à partir des seules limites administratives du département.

La présente feuille ne propose pas d'arbitrage de carte ; elle identifie les sujets à instruire avec les établissements, les partenaires emploi-formation et les professionnels avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Questions à instruire localement :

1. Quels employeurs, métiers et bassins de recrutement sont concernés par les 220 projets BMO du secteur « Industrie agroalimentaire » dans la Meuse ?
2. Quels éléments permettent d'éclairer les projets jugés difficiles et saisonniers : métiers, qualifications, causes de difficulté et calendriers d'activité ?
3. Quelles formations et voies, dans la Meuse et dans les territoires voisins, sont à prendre en compte dans les parcours IAA, au regard des activités et qualifications à préciser avec les entreprises ?
4. Quelles conditions locales facilitent ou limitent l'accès aux stages et à l'apprentissage dans les activités IAA de la Meuse : accueil, tutorat, mobilité, hébergement et organisation des périodes en entreprise ?

Source : OREF Grand Est, France Travail, enquête BMO 2026, et recommandations sectorielles IAA.

C. AXES DE RÉFLEXION

1. Lire les recrutements IAA à l'échelle de la Meuse. La BMO apporte des repères sur les intentions de recrutement, les projets jugés difficiles et les projets saisonniers. Ces repères peuvent être précisés dans le dialogue territorial, sans en déduire un besoin de formation.
2. Identifier les parcours et qualifications à prendre en compte. Les formations et voies accessibles, dans la Meuse et dans les territoires voisins, peuvent être examinées avec les entreprises au regard des activités et qualifications à préciser. Les procédés industriels, la qualité et la conduite de ligne sont des champs à examiner, non des besoins établis.
3. Conditions territoriales d'accès aux situations professionnelles. Les conditions d'accueil et les ressources utiles aux stages et à l'apprentissage peuvent être précisées localement, sans présumer de difficultés ni attribuer de responsabilité exclusive à un établissement.

Source : données du diagnostic territorial et recommandations sectorielles IAA.

D. POINTS D'INSTRUCTION TERRITORIALE

Ces points sont à instruire avec les partenaires compétents et ne constituent pas des décisions arrêtées ni un programme d'action à la charge d'un établissement.

1. Partager une lecture territoriale des employeurs, métiers et bassins de recrutement associés aux projets BMO IAA recensés dans la Meuse.
2. Préciser, avec les partenaires compétents, les métiers, qualifications, causes de difficulté et calendriers d'activité utiles à la lecture des projets BMO jugés difficiles et saisonniers.
3. Identifier, avec les établissements, les entreprises, France Travail, l'Observatoire régional emploi formation (OREF) et les autres partenaires compétents, les formations et voies à prendre en compte dans les parcours IAA, dans la Meuse et dans les territoires voisins, au regard des activités et qualifications à préciser.
4. Examiner les conditions locales d'accès aux stages et à l'apprentissage, ainsi que les ressources et dispositifs disponibles à mieux connaître : accueil, tutorat, mobilité, hébergement et organisation des périodes en entreprise.

Source : données du diagnostic territorial et recommandations sectorielles IAA.